

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Septembre 2019**

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET – Mme Christine KUNERAT - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL.

**Absents excusés** : Mme Monique LEYENDECKER donne procuration à M. Christophe LEYENDECKER - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Patrick GRASSER donne procuration à M. François MARQUET - M. Dominique LE PEMP donne procuration à M. Daniel PERLATI - Mme Christelle HUNEAU donne procuration à M. Marc LUCCHINI - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 12

**N° 2019-034 – Adhésion à différents groupements de commandes**

Les textes de la commande publique permettent à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer en groupement de commandes dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

L'objectif est de faire bénéficier à tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques à celles proposées à la CAPFT, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés.

Aussi, il est prévu la constitution de groupements permanents auxquels participeront la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et les Communes membres intéressées par la démarche. Les Communes membres ont été sollicitées par courrier en date du 19 août 2019.

Les nouveaux groupements de commandes proposés portent sur :

- La détection d'amiante et d'HAP dans les revêtements de chaussée
- La fourniture de sacs plastiques pour la collecte des déchets,

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville assurera les missions de coordonnateur de chaque groupement jusqu'à la signature du marché en résultant.

Le coordonnateur recueille auprès des membres leurs besoins, préalablement à la mise en concurrence des prestataires et élabore le dossier de consultation en fonction des besoins qui ont été définis par les membres. Il assure et organise l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution de groupement de commandes permanent pour :
  - La détection d'amiante et d'HAP dans les revêtements de chaussée
  - La fourniture de sacs plastiques pour la collecte des déchets,

Accusé de réception en préfecture 057-215703430-20190911-DCM2019034-DE Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
---

- APPROUVE, pour chaque groupement, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville soit coordonnateur des groupements,
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant, pour chaque groupement, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels, pour ses besoins propres des groupements

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 12 septembre 2019

Pour copie conforme,  
Illange, le 12 septembre 2019  
Le Maire,

